

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/498 du 12/09/79 /MJT/DGTFP/DFP/21021/2

Portant intégration et nomination de Madame IMA née BEMBA Anne Marie dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS/:

(/u la Constitution du 27 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 65-44 du 12.2.65 portant statut commun des cadres : de la Santé ;  
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;  
(/u le décret n° 63-81/FP-BE. du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE. du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 2147/SGSP/SP du 13/6/79 du Secrétaire Général à la Santé Publique transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

DECRETE :

.../...

*[Handwritten signature]*

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12.2.65 susvisé, Madame IMA née BEMBA Anne Marie, née le 16 Mars 1949 à Bacongo Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine obtenu à la Faculté de Médecine de Marseille (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire indice 1110.

ARTICLE 2°. - L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé/sera <sup>et enregistré</sup> publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.--

BRAZZAVILLE, LE 12 Septembre 1979

Par Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SEZVAIN-GOMA.

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Le Ministre des Finances,

BOUSSOUKOU-BOUMBA P.Damien.

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DFP/BST..... 1
- D. F..... 3
- D.C.F..... 1
- MINI.S.A.S.... 1
- SGSP..... 1
- DOSSIER..... 3
- INTERESSEE..... 1
- SGCM/BC..... 2

*[Handwritten signature]*